

Annexe

Liste et horaire hebdomadaire des disciplines enseignées dans le cycle terminal de la série STD2A de la voie technologique

1) Classe de première

Enseignements obligatoires	
Disciplines	Horaires
Français	3 h
Histoire-géographie	2 h
Langues vivantes 1 et 2 (1)	3 h
Éducation physique et sportive (2)	2 h
Physique chimie	3 h
Mathématiques	3 h
Design et arts appliqués	13 h
Design et arts appliqués en langue vivante 1 (3)	1 h
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Enseignements facultatifs	
Disciplines	Horaires
Deux enseignements au plus parmi les suivants : - éducation physique et sportive - arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre)	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

2) Classe terminale

Enseignements obligatoires	
Disciplines	Horaires
Philosophie	2 h
Langues vivantes 1 et 2 (1)	3 h
Mathématiques	3 h
Physique chimie	2 h
Éducation physique et sportive (2)	2 h
Design et arts appliqués	17 h
Design et arts appliqués en langue vivante 1 (3)	1 h
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Enseignements facultatifs	
Disciplines	Horaires
Deux enseignements au plus parmi les suivants : - éducation physique et sportive - arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre)	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

(1) La langue vivante 1 est étrangère. La langue vivante 2 peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. À l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(2) Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de seconde de 5 heures bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 heures en sus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'enseignement facultatif d'EPS n'est pas autorisé. Par ailleurs, ces élèves ne peuvent choisir qu'un seul enseignement facultatif.

(3) Enseignement en langue vivante 1 pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante.